

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
APARTHOTEL CIUDAD LAUREL

1. OBJET DU RÈGLEMENT

Le présent règlement intérieur a pour objet de garantir la bonne entente, la sécurité, la tranquillité et le bien-être de tous les clients séjournant à l'Aparthotel Ciudad Laurel, ainsi que l'utilisation appropriée de ses installations et services.

Le séjour dans cet établissement implique l'acceptation et le respect du présent règlement, conformément à la réglementation touristique en vigueur dans les îles Baléares et aux dispositions internes de l'entreprise.

L'Aparthotel Ciudad Laurel est un complexe familial composé de 220 appartements répartis sur une superficie d'environ 45.000 m², avec de vastes espaces verts, des piscines, un restaurant, des bars, une salle de sport, des installations sportives et un Mini-Club pour les enfants.

Le présent règlement intérieur est approuvé conformément à la loi n° 8/2012 du 19 juillet relative au tourisme dans les Îles Baléares, ainsi qu'aux modifications introduites par la quatrième disposition finale de la loi n° 4/2026 du 11 juin, et s'aligne sur la réglementation en vigueur en matière d'établissements touristiques dans les Îles Baléares.

Le règlement sera mis à la disposition des clients et des usagers de l'établissement et son respect sera obligatoire pendant toute la durée du séjour.

2. ADMISSION ET INSCRIPTION

2.1 Arrivée et départ

- L'enregistrement (check-in) s'effectuera à partir de 14 h.
- Le départ (check-out) devra avoir lieu avant 12 h.
- Tous les clients devront présenter les documents requis par la législation en vigueur pour leur enregistrement.
- L'aparthotel utilise des bracelets pour identifier le régime alimentaire et leur port est obligatoire.

2.2 Mineurs

- Les mineurs doivent toujours être accompagnés et placés sous la responsabilité de leurs parents, tuteurs ou représentants légaux.
- L'établissement se réserve le droit de demander des pièces justificatives si nécessaire.

3. RÈGLES GÉNÉRALES DE COHABITATION

3.1 Respect et comportement

Les clients sont tenus de:

- Adopter un comportement respectueux envers les autres clients et le personnel.
- Respecter le repos des autres usagers.
- Utiliser correctement les installations et les équipements.
- Suivre les consignes du personnel de l'établissement.

3.2 Pause

Un horaire de repos est instauré entre 23 h et 8 h.

Pendant cette période:

- La musique à volume élevé n'est pas autorisée.
- Les rassemblements bruyants dans les appartements, sur les terrasses ou dans les parties communes sont à éviter.
- Tout bruit susceptible de déranger les autres clients doit être réduit au minimum.

4. UTILISATION DES APPARTEMENTS

Capacité d'accueil maximale

- Les appartements de l'Aparthotel Ciudad Laurel ont été conçus pour accueillir jusqu'à quatre (4) personnes, avec une répartition maximale de deux (2) adultes et deux (2) enfants.
- Il est interdit de dépasser la capacité d'accueil maximale autorisée par appartement. L'hébergement de personnes non enregistrées ou le dépassement de la capacité d'accueil pourra entraîner l'application du droit d'admission, l'annulation du séjour ou des frais supplémentaires applicables conformément à la réglementation en vigueur et aux conditions générales de l'établissement.

Par ailleurs:

- Il est interdit d'héberger des personnes non enregistrées.
- Les appartements doivent être utilisés exclusivement à des fins d'hébergement touristique.
- Il est interdit d'organiser des fêtes, des rassemblements de grande ampleur ou des activités susceptibles de perturber le repos des autres clients.
- Les clients doivent maintenir l'appartement dans de bonnes conditions d'utilisation et d'hygiène tout au long de leur séjour.
- Toute panne ou incident doit être immédiatement signalé à la réception.

- Les dommages causés par une utilisation inappropriée seront facturés au client responsable.
- Il est obligatoire de maintenir les installations en bon état d'entretien.
- Il est interdit de manipuler les installations électriques, la climatisation ou les équipements techniques.
- Il est interdit:
- Se livrer à des activités dangereuses ou illicites.
- Utiliser des appareils susceptibles de présenter des risques d'électrocution ou d'incendie.
- Jeter des objets par les fenêtres ou depuis les terrasses

5. PISCINES ET PARC AQUATIQUE

Le complexe dispose d'une piscine principale pour adultes, d'un espace réservé aux enfants et d'un espace aquatique pour les plus jeunes.

Conditions d'utilisation:

- Respecter les horaires fixés de 10 h à 18 h.
- Suivre les consignes du maître-nageur.
- Il est obligatoire de prendre une douche avant de se baigner.
- Les mineurs doivent être surveillés en permanence par un adulte.
- Il est interdit de courir autour de la piscine.
- Il est interdit de plonger de manière dangereuse ou de pratiquer des jeux pouvant causer des accidents.
- Il est interdit d'introduire du verre ou des objets tranchants.
- Il est interdit d'utiliser de la vaisselle en verre ou en faïence au bord de la piscine; pour des raisons de sécurité, l'utilisation de verres, bouteilles, assiettes ou tout autre récipient en verre ou en faïence est interdite dans les zones de la piscine, du solarium, des transats et des fontaines ornementales. Les clients doivent utiliser des récipients en matériaux non fragiles, tels que le méthacrylate, le polycarbonate, le carton ou d'autres matériaux incassables.
- Pour des raisons d'hygiène, de sécurité et d'entretien des installations, il est interdit de consommer de la nourriture sur les transats, au bord ou autour des piscines, ainsi que de boire dans le bassin des piscines. La consommation de boissons et de nourriture doit se faire exclusivement dans les zones prévues à cet effet.
- Les transats ne peuvent pas être réservés à l'aide de serviettes ou d'objets personnels pendant des périodes prolongées. La direction se réserve le droit de retirer les objets abandonnés.

6. AIRE DE JEUX POUR ENFANTS

Le complexe dispose de:

- Un parc aquatique pour enfants.
- Une aire de jeux en plein air.
- Un mini-club.
- Des espaces verts familiaux.

Les enfants doivent utiliser ces installations de manière appropriée et toujours sous la surveillance de leurs responsables.

7. MINI-CLUB ET ACTIVITÉS POUR LES ENFANTS

L'Aparthotel Ciudad Laurel dispose d'un Mini Club dédié au divertissement et à l'organisation d'activités ludiques pour les enfants séjournant dans l'établissement.

Horaires d'ouverture

Le Mini-Club sera ouvert aux horaires suivants :

- Le matin : de 10 h 00 à 12 h 30.
- L'après-midi : de 15 h 00 à 17 h 00.

La direction se réserve le droit de modifier ces horaires pour des raisons opérationnelles, organisationnelles ou de sécurité.

Conditions de participation

Le Mini Club est destiné aux enfants âgés de 4 à 14 ans.

1. Afin de garantir la sécurité des mineurs, seuls seront admis les enfants remis en personne par leurs parents, tuteurs ou représentants légaux au responsable du Mini Club.
2. Les parents ou tuteurs devront fournir un numéro de téléphone joignable pendant toute la durée de l'activité, ainsi qu'informer le personnel de toute circonstance pertinente susceptible d'affecter l'enfant (allergies, besoins particuliers, restrictions médicales ou alimentaires, etc.).
3. Les parents ou tuteurs doivent indiquer au responsable du Mini-Club où ils se trouveront pendant le déroulement des activités, afin de pouvoir les localiser rapidement en cas de besoin.
4. Il est recommandé aux parents ou tuteurs de se rendre régulièrement au Mini-Club ou sur le lieu où se déroule l'activité afin de s'assurer que l'enfant se sent à l'aise, participe de manière appropriée et que tout se déroule normalement.

5. Les enfants doivent à tout moment suivre les instructions du personnel d'animation et respecter les autres participants, les installations et le matériel utilisé.
6. L'établissement se réserve le droit de refuser ou de suspendre la participation de tout mineur dont le comportement serait susceptible de compromettre la sécurité, le bien-être ou la bonne cohabitation au sein des activités programmées.
7. La participation aux activités du Mini Club ne dégage pas les parents ou tuteurs de leur responsabilité légale envers les mineurs, qui doivent rester joignables à tout moment pendant les heures d'ouverture du service.

Mini-disco et animations

Les mineurs doivent rester sous la surveillance de leurs parents lorsqu'ils ne participent pas à des activités encadrées et supervisées par les animateurs.

- Lors des spectacles et des activités en soirée, il convient de respecter les autres participants.

8. RESTAURANTS ET BARS

L'établissement dispose d'un restaurant buffet et de deux bars.

Horaires du restaurant

- Petit-déjeuner : 7 h 30 – 10 h 00.
- Déjeuner : 12 h 30 – 14 h 00.
- Dîner : 18 h 30 – 21 h 00.

Règles:

- Veuillez vous présenter en tenue appropriée (évittez de venir en maillot de bain); il est interdit d'entrer mouillé.
- Il est interdit d'entrer pieds nus dans le restaurant.
- Adoptez un comportement respectueux.
- Évitez de gaspiller la nourriture.
- Ne sortez pas de nourriture ou de boissons du restaurant sans autorisation expresse; il est interdit de remplir des bouteilles.

Horaires des bars

- Bar de la piscine: 10 h 00 - 18 h 30
- Bar du salon: 18 h 30 - minuit
- * En-cas: 10 h 30 - 15 h 00
- * En-cas sucrés: 15 h 30 - 17 h 00
- * Glaces: de 10 h 30 à 22 h 30.

La formule «tout compris» est disponible jusqu'à 23 h.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de la saison.

9. SALLE DE SPORT ET ACTIVITÉS SPORTIVES

L'appart-hôtel dispose d'une salle de sport et organise des activités telles que:

- Aquagym.
- Aérobie.
- Water-polo.
- Pétanque.
- Tir à l'arc.
- Fléchettes.
- Activités de remise en forme

Règles:

- La salle de sport est ouverte de 8 h à 20 h.
- Demandez la clé de la salle de sport à l'accueil en versant une caution de 10€ en espèces.
- Utilisez le matériel correctement.
- Portez des vêtements et des chaussures de sport adaptés.
- Nettoyez le matériel après utilisation.
- Les mineurs doivent respecter les conditions d'accès fixées par la direction.

10. POLITIQUE RELATIVE AUX ANIMAUX DE COMPAGNIE

L'Aparthotel Ciudad Laurel accepte les animaux de compagnie conformément aux conditions fixées par la direction et à la politique d'admission des animaux de compagnie en vigueur.

Conditions d'admissio

1. Un seul (1) animal de compagnie (chien ou chat) est autorisé par appartement.
2. Seuls les chiens domestiques pesant au maximum 30 kg sont admis.

3. Les animaux de compagnie ne peuvent séjourner que dans les appartements Standard. Leur séjour n'est pas autorisé dans les appartements Vue Jardin/Piscine ni dans les appartements Premium.
4. L'admission des animaux de compagnie est toujours soumise à disponibilité et à confirmation préalable de la part de l'établissement.
5. L'hébergement des animaux de compagnie entraîne un supplément de 16 € par nuit, à régler directement à l'hôtel.
6. Le service comprend un panier pour animal, une gamelle, un abreuvoir et l'accès à l'espace réservé aux chiens.
7. Les propriétaires devront signer la politique d'admission des animaux de compagnie lors de l'enregistrement.

Règles de séjour

1. Les animaux de compagnie doivent rester sous le contrôle de leurs propriétaires à tout moment.
2. Dans les parties communes, ils doivent être tenus en laisse ou placés dans une cage de transport.
3. Pendant le ménage de la chambre ou toute prestation de service effectuée dans celle-ci, l'animal de compagnie doit rester à l'extérieur de l'appartement ou être dûment surveillé par son propriétaire.
4. Les propriétaires doivent ramasser immédiatement les déjections de leurs animaux de compagnie et veiller au respect des conditions d'hygiène appropriées.
5. Les clients doivent disposer de tous les documents légaux requis pour leur animal de compagnie et les présenter à la demande de la direction.

Zones d'accès restreint

Pour des raisons de sécurité, d'hygiène et de bonne entente, les animaux de compagnie ne sont pas admis dans:

- Piscines et espaces de baignade.
- Restaurant buffet.
- Bars intérieurs et autres espaces où sont servis des aliments ou des boissons.
- Mini-club.
- Aires de jeux pour enfants.
- Terrain de volley-ball et espaces de sable destinés aux jeux d'enfants.

Leur présence sera autorisée aux tables en terrasse mises à disposition par l'établissement, à condition qu'ils soient correctement tenus en laisse et qu'ils ne dérangent pas les autres clients.

Ces restrictions ne s'appliquent pas aux chiens guides d'aveugles accompagnant un client malvoyant et dont la présence est nécessaire pour assurer sa mobilité au sein de l'aparthôtel.

Responsabilité

1. Les propriétaires seront tenus responsables de tout dommage matériel ou corporel causé par leurs animaux de compagnie.
2. L'établissement se réserve le droit de facturer au client les frais de nettoyage exceptionnel, de réparation ou de remplacement des biens endommagés.
3. L'Aparthotel Ciudad Laurel se réserve le droit d'annuler le séjour ou d'exiger le départ immédiat de l'animal de compagnie lorsque celui-ci perturbe la cohabitation, cause des nuisances répétées ou représente un risque pour les autres clients, le personnel ou les animaux.

11. SÉCURITÉ

Pour des raisons de sécurité:

- Il est interdit d'allumer des feux ou d'utiliser des barbecues.
- Il est interdit de fumer dans l'ensemble de l'Aparthotel, sauf dans les zones expressément aménagées et signalées à cet effet. Cette interdiction s'applique à tous les clients et visiteurs.
- Les issues de secours doivent rester dégagées.
- Tout incident doit être immédiatement signalé à la réception.
- La réception est ouverte 24h/24 et dispose d'un personnel multilingue.

12. OBJETS PERSONNELS

- L'établissement décline toute responsabilité concernant les objets déposés en dehors des emplacements prévus à cet effet.
- Il est recommandé d'utiliser les coffres-forts disponibles à la réception, qui entraînent un supplément.

13. DROIT D'ADMISSION

La direction se réserve le droit de refuser l'accès ou le séjour à toute personne qui:

- Enfreindre le présent règlement.
- Adopter des comportements gênants, dangereux ou contraires à la vie en communauté.
- Causer des dommages aux installations ou à des tiers.
- Enfreindre la réglementation touristique ou de sécurité en vigueur.

- Tout comportement impliquant des agressions physiques ou verbales, des menaces, des contraintes, des insultes, des dénigrements, des humiliations ou tout autre comportement portant atteinte à la dignité, à l'honneur, à l'intégrité physique ou morale ou au droit au respect dû aux employés de l'établissement constituera un motif de refus d'accès ou de séjour dans l'établissement. Ces comportements seront considérés comme incompatibles avec la vie en communauté et le fonctionnement normal de l'hôtel, sans que le statut de client ne puisse justifier ou couvrir de tels comportements.

14. RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES

Les clients seront tenus responsables des dommages causés par eux-mêmes, leurs accompagnateurs ou les mineurs dont ils ont la garde, aux appartements, au mobilier, aux installations ou aux parties communes.

15. ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La confirmation de la réservation et/ou le séjour à l'Aparthotel Ciudad Laurel impliquent l'acceptation intégrale du présent règlement intérieur.

Document à usage interne et dont le respect est obligatoire pour tous les clients.

Le présent règlement intérieur est approuvé conformément à la loi n° 8/2012 du 19 juillet relative au tourisme dans les Îles Baléares, ainsi qu'à toute autre réglementation touristique applicable aux établissements d'hébergement touristique de la Communauté autonome. Ce règlement sera mis à la disposition des clients et des usagers de l'établissement et son respect sera obligatoire pendant toute la durée du séjour.

Aparthotel Ciudad Laurel

Av. Beat Ramon Llull, 53

07560 Cala Millor – Mallorca (Illes Balears).